

Date de dépôt: 17 septembre 2001

Messagerie

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur la pétition pour l'aménagement d'un
giratoire ou de feux à l'intersection du quai de Cologny et du
chemin de la Tour-Carrée**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 16 février 2001, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat la pétition 1310 ci-annexée, sur la base du rapport de la Commission des pétitions déposé le 9 janvier 2001.

Le Conseil d'Etat partage les préoccupations des signataires de la pétition concernant la sécurité de la traversée du quai de Cologny, à l'issue du chemin de la Tour-Carrée donnant sur le quai.

Ainsi, d'entente avec la commune de Cologny, l'Office des transports et de la circulation a mis en place une installation de signaux lumineux à l'intersection du quai de Cologny. L'installation est en fonction depuis le printemps 2001.

Il est en outre prévu de faciliter la sortie des habitants provenant du chemin de la Tour-Carrée en direction du quai de Cologny. Les mesures y relatives sont actuellement à l'étude. Leur mise en œuvre est d'ores et déjà prévue cette année encore.

En ce qui concerne les deux dernières invites, une évaluation plus globale sur la sécurité concernant le tronçon du quai de Cologny compris entre Genève-Plage et le chemin de la Tour-Carrée est par ailleurs en cours. Cet endroit comporte en effet deux autres traversées piétonnes non encore

protégées par des signaux lumineux. Les choix techniques visant à assurer la sécurité sur ce tronçon restent encore à définir.

C'est dans ce cadre que les propositions (demande d'installer un radar, de chaque côté du quai, qui affiche la vitesse des automobilistes, et d'instaurer une limite de vitesse, toute l'année, à 60 km/h sur le quai de Cologny) seront prises en compte.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :
Robert Hensler

Le président :
Carlo Lamprecht

Annexe : rappel de la pétition 1310

Pétition

(1310)

pour l'aménagement d'un giratoire ou de feux à l'intersection du quai de Cognoy et du chemin de la Tour-Carrée

Mesdames et
Messieurs les députés,

Par la présente, nous vous prions de construire un giratoire à l'intersection du quai de Cognoy et du chemin de la Tour-Carrée, ou bien, à défaut, de sécuriser la circulation piétonne et routière par les mesures suivantes :

- installation de feux de signalisation à commande manuelle à l'intersection du quai de Cognoy et du chemin de la Tour-Carrée;
- instauration d'une vitesse limitée, toute l'année, à 60 km/h sur le quai de Cognoy (à l'heure actuelle la vitesse limite de 60 km/h sur le quai de Cognoy n'est en vigueur que pendant l'été, elle est de 80 km/h le reste de l'année);
- appui de ces mesures par l'installation d'un radar, de chaque côté du quai, qui affiche la vitesse des automobilistes.

1. A l'instar de l'intersection du quai de Cognoy avec le chemin du Nant-d'Argent - où des feux sont installés depuis de nombreuses années - l'intersection du quai de Cognoy avec le chemin de la Tour-Carrée est extrêmement dangereuse pour les automobilistes et, plus encore, pour les piétons.

Lorsque l'on descend le chemin de la Tour-Carrée et que l'on arrive à ladite intersection et que l'on tente de traverser, que ce soit en voiture pour prendre la direction de la ville ou à pied pour se rendre de l'autre côté du quai, on se trouve confronté à une route à 4 voies (très rapprochées les unes des autres) hautement fréquentée par les Genevois et par les frontaliers, sur laquelle les voitures circulent le plus souvent à une vitesse bien au-delà des limites autorisées, ceci nonobstant le radar installé côté lac qui est rarement enclenché.

2. A cela, s'ajoute un problème de visibilité. Lorsque l'on est au bas du

sa gauche, selon la position et l'espacement respectif des voitures sur les 2 voies, un véhicule en cache parfois un autre. Ce problème d'absence de visibilité est accentué dans le cas où des poids lourds arrivent sur votre gauche, et est encore d'autant plus aggravé lorsque des voitures stationnent sur la chaussée cyclable, côté Coligny, ce qui est très souvent le cas pendant les beaux jours.

En effet, dès le printemps et jusqu'à la fin des beaux jours d'automne, le port de la Tour-Carrée attire un grand nombre de gens de par son site, ses activités nautiques et sa buvette. Les piétons, en affluence les beaux jours, forcent leur passage sur le passage piétons, en espérant que les automobilistes les verront et auront la prudence de ralentir. Au nombre de ces piétons, on compte un grand nombre d'enfants du quartier, souvent non accompagnés, et d'adolescents venant de la ville.

3. Un souci tout particulier a trait aux enfants en âge de circuler seuls (dès 11-12 ans) qui se rendent quotidiennement en ville et, pour ce faire, sont obligés de forcer le passage pour se rendre à l'arrêt du bus sur le quai côté lac. Ils sont souvent pressés par l'heure, surtout lorsqu'ils se rendent à l'école. Scénario classique : voyant le bus arriver en provenance de Vézenaz, et ne voulant pas le rater, ils se précipitent pour forcer leur passage sur 4 voies de véhicules arrivant à grande vitesse à une heure de pointe. A noter que ce même arrêt de bus est également employé tous les jours par les enfants rentrant chez eux du cycle de Collonge-Bellerive, de l'Institut Saint-Louis à Corsier, voire même du Lycée Français à Ville-la-Grand.

Pour les raisons énumérées ci-dessus, nous vous prions de donner suite à nos requêtes, et cela dans les délais les plus brefs possibles. Ce quai n'a-t-il pas été à plusieurs reprises le lieu d'accidents graves, voire mortels? Ne serait-il pas temps de faire enfin quelque chose?

Dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions de recevoir, Messieurs, nos sentiments les meilleurs.

N.B. : 168 signatures, Mme Arpels Tessie, Chemin de la Perrière 9A, 1223 Coligny